

Ville d'Antibes Juan-Les-Pins

Direction Petite Enfance

Etablissements et service d'accueil des jeunes enfants

PROTOCOLES D'ACTION ET DE CONDUITES A TENIR

SITUATION D'URGENCE – ACCIDENT- MALADIE AIGUE

Je soussigné(s), Madame , Monsieur.....
dont l'enfantest accueilli(e)
dans la crèche ou le jardin d'enfants multi accueil

Atteste(ent) avoir pris connaissance des 17 protocoles définis par le médecin référent
des établissements et service d'accueil de la Ville d'ANTIBES JUAN-LES -PINS et
applicables à l' enfant .

l'enfant ne présente pas d' allergie ou d' intolérance
à un des médicaments prévus dans les protocoles

l'enfant présente une allergie ou une intolérance au médicament* suivant :

***Dans ce cas, un certificat documenté du médecin traitant doit être impérativement remis**

Fait à ANTIBES JUAN-LES-PINS le

Signature de la mère

Signature du père